

14.—Subsides et autres paiements du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, années fiscales 1931-36.

Province.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	381,932 ¹	381,932 ¹	381,932 ¹	381,932 ¹	381,932 ¹	381,932 ¹
Nouvelle-Ecosse.....	661,841 ¹	661,841 ¹	644,256 ¹	653,048 ¹	653,048 ¹	653,048 ¹
Nouveau-Brunswick.....	666,766 ¹	693,040 ¹	693,040 ¹	693,040 ¹	693,040 ¹	693,040 ¹
Québec.....	2,256,420	2,592,014	2,592,014	2,592,014	2,592,014	2,592,014
Ontario.....	2,642,612	2,941,425	2,941,424	2,941,424	2,941,424	2,941,424
Manitoba.....	6,478,619 ²	1,694,195	1,694,195	1,705,340	1,716,484	1,716,484
Saskatchewan.....	1,938,295	2,112,803	2,112,803	2,128,889	2,144,975	2,144,975
Alberta.....	1,670,435	1,743,159	1,743,159	1,757,317	1,771,475	1,771,475
Colombie Britannique.....	738,817	874,561	874,561	874,561	874,561 ¹	874,561 ¹
Totaux.....	17,435,737	13,694,970	13,677,384	13,727,565	13,768,953	13,768,953

¹ Des subventions spéciales en attendant la reconsidération des subsides provinciaux sont accordées à l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie Britannique. Pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1936 ces subventions sont les suivantes: Ile du Prince-Edouard, \$275,000, Nouvelle-Ecosse, \$1,300,000, Nouveau-Brunswick, \$900,000, Colombie Britannique, \$1,500,000, (non comprises dans le tableau ci-dessus). ² Sur cette somme, \$4,822,843 représente un ajustement subsidiaire au lieu de concessions de terres domaniales entre 1870 et 1908 en vertu des dispositions de la loi concernant les ressources naturelles de Manitoba (1930).

15.—Total des sommes accordées en subsides, du 1er juillet 1867 au 31 mars 1936.

Province.	Allocation fixe.	Allocation par tête.	Subsides spéciaux. ¹	Allocation compensatrice. ²	Totaux.
	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	3,920,000	5,399,966	4,976,064	2,641,635	16,937,665 ³
Nouvelle-Ecosse.....	7,910,000	24,132,563	826,980	3,288,252	36,157,795 ³
Nouveau-Brunswick.....	7,270,000	18,431,226	10,080,000	1,450,565	37,231,791 ³
Québec.....	9,760,000	86,880,639	néant	5,451,714	102,092,353
Ontario.....	10,160,000	107,197,007	néant	5,170,933	122,527,940
Manitoba.....	7,115,000	17,913,385	21,019,233	14,113,788	60,161,406
Saskatchewan.....	5,936,667	16,842,814	18,531,250	12,566,625	53,877,356
Alberta.....	5,536,666	13,172,843	16,218,750	12,566,625	47,494,884
Colombie Britannique.....	6,510,000	13,288,188	7,500,000	1,904,603	29,202,791 ³
Totaux.....	64,118,333	303,258,631	79,152,277	59,154,740	505,683,981

¹ Compensation pour terrains et allocations pour bâtiments. ² Allocation en compensation d'une créance abandonnée. ³ Ne comprend pas les subventions spéciales payées aux Provinces Maritimes et à la Colombie Britannique en attendant la reconsidération des subsides provinciaux.

Avances aux gouvernements provinciaux.—Toutes les avances récentes du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux furent faites aux provinces de l'Ouest en vertu de la législation sur le secours, commençant avec la loi du secours au chômage et aux fermes, 1931, et elles ont été couvertes par des billets du Trésor des provinces concernées, à un taux de 3 p.c. depuis le 1er juillet 1936. La somme globale de ces avances, impayée au 31 mars 1937, était de \$131,989,641.

En plus de cette dette, il y avait aussi la somme de \$4,730,388 en souffrance au compte des habitations, étant la balance des prêts faits aux provinces pendant les années qui suivirent la Grande-Guerre, en vertu des ordres en conseil adoptés en 1918 et 1919 et des budgets de 1920 et 1921. L'Ontario a soldé ces avances en 1928 et les autres provinces ont réduit leur dette d'année en année.

Le tableau 16 donne en détail les avances faites par le gouvernement fédéral aux provinces intéressées, au compte des dépenses de secours, et le tableau 17 montre le montant impayé au 31 mars de chacune des années 1920-37, au compte des habitations.